



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche  
92055 LA DEFENSE Cedex  
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05  
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net  
Internet : www.ufe-cfdt.org

## ***CAP des Personnels Administratifs Supérieurs des Services Déconcentrés***

***du 6 octobre 2005***

La CAP est présidée par Mme DUFOURMANTELLE, d'une CAP à l'autre, le turn-over des représentants de l'administration reste impressionnant. La présidente constate de son côté des absences de représentants du personnel et s'interroge sur la validité des suppléances. Les syndicats répondent que selon la jurisprudence constante de la CAP, le suppléant d'un grade supérieur est habilité à remplacer le titulaire d'un grade inférieur.

Le procès-verbal de la CAP du 9/06/05 est adopté sans modification. Le secrétaire adjoint est désigné parmi les représentants de l'UNSA /UPCASSE, tour de rôle entre les organisations syndicales.

Les questions diverses, nombreuses, et souvent précédemment posées, sont examinées l'après-midi, en fin de séance.

### ***Mutations.***

#### **la liste des mutations vous a été donnée le soir même de la CAP. ( Voir en page 6)**

Avant que ne soient examinées les demandes de mutation, la CFDT attire l'attention des membres de la CAP sur les facilités de gestion de ses propres personnels que s'autorise la DGPA, ex DPSM, alors qu'elle se montre excessivement rigoureuse pour la plupart des agents sur la règle des trois ans à effectuer sur son poste avant de pouvoir prétendre à mobilité.

A titre d'exemple, la CFDT revient sur le précédent cycle de mutations qui a pris effet au 1/09/05. Une collègue IPC a pris son nouveau poste d'adjointe au DDE, juste un an après avoir été nommée dans des conditions opaques responsable d'une cellule GUEPARH. D'autres personnes s'étaient également portées candidates sur le poste d'adjoint. Par ailleurs, le poste laissé vacant de responsable de la cellule GUEPARH n'a pas été remis au mouvement.

La DPSM avait indiqué en qualité de « service départ » son avis défavorable à la mutation, le service d'accueil la classant en n°1. La CFDT demande alors à la DGPA de rechercher et de faire connaître lors de notre prochaine CAP l'avis de la DPSM communiqué aux représentants du personnel de la CAP compétente à l'égard du corps des IPC.

Il serait en effet intéressant de savoir comment l'administration s'est sortie d'une situation schizophrénique où elle se serait montrée défavorable à la mutation d'un agent placé sous son autorité tout en prononçant une mutation qui relève de son seul pouvoir. Si a contrario il s'avérait qu'elle a donné à la CAP des IPC un avis favorable, ce serait grave car signifiant l'absence (volontaire ?) de coordination entre les différents gestionnaires et chargés de mission des corps d'encadrement.

Pourquoi avoir développé ce qui peut sembler être une longue digression ? parce que cela montre que malgré les règles de gestion affichées, la DGPA sait et peut régler des situations individuelles lorsqu'elle le veut.

Travaux pratiques du constat précédent. Depuis un an, une collègue APSD, mère de famille, précédemment détachée en collectivité locale et aujourd'hui en disponibilité pour suivre son conjoint dans les Alpes, demande sa réintégration en DDE. A chaque mouvement, elle postule sur des postes vacants où elle se retrouve en concurrence et sort moins bien classée ou se voit opposer de fallacieux motifs de profil inadapté pour ne pas être pris. La DDE locale fait savoir qu'elle n'est nullement défavorable au

principe d'accueil de la collègue qui bénéficie de très bonnes appréciations sur sa carrière antérieure mais ne voit aucune raison de répondre en priorité à sa demande. Et la DGPA ne se juge pas habilitée à intervenir, sauf à proposer à l'agent concerné des postes géographiquement éloignés, incompatibles avec le minimum de vie familiale que notre collègue a justement choisi de privilégier .

La CFDT veut pour sa part faire jouer la clause d'obligation de réintégration à la première vacance.

Ne pas chercher de solution, (la CFDT en a proposé) et attendre le renoncement de la collègue, qui ne perçoit aucun revenu, c'est clairement dans notre société pénaliser les femmes.

La CFDT n'admet aucune discrimination et combat les inégalités de droit et de fait entre les sexes. Elle demande à la DGPA de répondre par écrit aux courriers de l'intéressée, qui envisage de déposer un recours contentieux. La CFDT soutiendra ce recours.

La CFDT est aussi particulièrement vigilante sur les mutations à prononcer en raison de recommandations médicales et déplore que la DGPA, au vu des rapports confidentiels qu'elle reçoit, ne fasse pression auprès des services d'accueil sollicités .Nous sommes sinon soupçonneux du moins particulièrement attentifs aux motifs défavorables donnés par les services pour l'accueil d'agents en situation médicale ou sociale signalées.

Si la CFDT peut comprendre que le directeur d'un service particulièrement « déplumé » de cadres, tous les départements n'étant pas également attractifs, donne un avis défavorable à la mutation d'un agent, malgré les trois ans accomplis ou en raison de la conclusion attendue d'un dossier complexe en cours, elle n'entend pas que la CAP suive cet avis . C'est pourtant dans un cas ce qui s'est passé malgré la position des représentants du personnel.

Le profil expert des cadres en poste dans les MILOS (missions interministérielles d'inspection du logement social) leur permet parfois de fongibiliser intelligemment les postes de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>ème</sup> niveau, ce qui a pu s'avérer utile pour des promotions sans changement de résidence. On ne peut que regretter dans la même logique que les comités de domaine annoncés tardent à se mettre en place.

Attention aux chamboulements en cours dans les services. Des agents ont été mutés sur le mouvement précédent pour découvrir que la disparition du poste sur lequel ils viennent d'être accueillis était programmée sur des organigrammes validés antérieurement à la publication du poste. Nous appuyons la demande UNSA/UPCASSE de n'opposer aucune règle d'ancienneté aux demandes de mutation d'agents ainsi floués.

Autre signe des temps à surveiller : la suppression de services territoriaux et la reconcentration au siège. Il ne s'agit pas de s'opposer aux réorganisations, mais de s'assurer que les intérêts pécuniaires des agents ne sont pas lésés. Ainsi pour une collègue invitée un peu cavalièrement à solliciter dès ce mouvement sa mutation interne, la CAP a proposé de ne prononcer la mutation qu'après la sortie de l'arrêté préfectoral portant réorganisation, ce qui permettra à la collègue de toucher l'indemnité spéciale de mobilité, prévue par le décret du 16 mai 2005, à laquelle elle pouvait prétendre.

Et puis, il faut encore déplorer les avis défavorables non motivés, les « profils techniques requis », surtout dans le sud. La même définition de poste permet l'accueil des administratifs ici, mais pas là. Allez comprendre !!!.

Un des trop rares postes dégagés sur liste d'aptitude à attaché est tombé à la trappe avec le refus d'une lauréate d'être candidate ailleurs que sur Bordeaux, très demandé. D'où la demande insistante de tous les représentants du personnel à la DGPA pour inscrire des noms en liste complémentaire sur la liste d'aptitude .Et notre amical conseil aux agents de ne pas être candidat à la liste s'ils savent qu'ils n'accepteront en aucun cas de bouger.

### **Renouvellement CAE 2006.**

Rappel des conditions statutaires : peuvent être renouvelés dans l'emploi de CAE les APSD détachés dans l'emploi de CAE et dont le détachement expire au cours de l'année 2006.

La règle gestionnaire accordant le bénéfice du prolongement du détachement dans l'emploi à des agents depuis plus de 10 ans sur le même poste lorsqu'ils s'apprêtent à faire valoir leurs droits à la retraite est toujours appliquée avec bienveillance. Encore faut-il avoir la preuve tangible que l'agent va partir pour ne pas courir le risque que des sédentaires confisquent l'emploi au détriment d'agents plus jeunes qui ont bougé et attendent leur tour. C'est pourquoi les représentants du personnel ont proposé de limiter pour les retraitables le renouvellement à 1an.

La dérogation à la règle des 10 ans est aussi examinée pour un « spécialiste ».L' avis du comité de domaine est requis, mais comme regretté précédemment celui -ci n'est toujours pas constitué .La CAP propose alors la même mesure de précaution en limitant le renouvellement à 1an.

| <b>Nom.....</b>                 | <b>Service.....</b>   | <b>durée du renouvellement</b> |
|---------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Michel CAZOTTES .....           | DDE 06 .....          | 1 mois                         |
| Annick LEVEQUE .....            | DDE 14 .....          | 1 an                           |
| Jean Charles ZANATTA .....      | DDE 47 .....          | 3 ans                          |
| Isabelle LASMOLES .....         | DDE 31 .....          | 5 ans                          |
| Philippe DIVOL .....            | DDE 82 .....          | 5 ans                          |
| Josiane CAZENAVE LACROUTS ..... | DDE 87 .....          | 5 ans                          |
| Henri ROUGIER .....             | DRE Limoges .....     | 5 ans                          |
| Jean Noël LARRE .....           | DRE Midi Pyrénées ... | 3 ans                          |
| Nilda ROBINOT .....             | DRE Lorraine.....     | 5ans                           |
| Fabienne SOLER .....            | DRE Rhône Alpes ..... | 5 ans                          |
| Dominique ROLAND .....          | DRE Auvergne .....    | 5 ans                          |
| Marie madeleine BOURGINE.....   | DGPA .....            | 5 ans                          |
| Michel DUMONT .....             | CGPC .....            | 5 ans                          |
| Patrick ROUCOUX .....           | CERTU .....           | 3 ans                          |
| Jean Marc ACREMANN .....        | CIFP Aix .....        | 5 ans                          |
| Michel MASSON.....              | CETE 44.....          | 1 an                           |
| Adrien NAKLE .....              | CETE 13.....          | 3 ans                          |
| Marc REBICHOU.....              | MGET .....            | régularisation 2005            |

### **Nomination CAE au titre de 2006.**

Rappel des conditions statutaires : peuvent être nommés dans l'emploi les APSD ayant atteint depuis au moins 2 ans et 6 mois le 3<sup>ème</sup> échelon de la 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2006, et comptant 4 ans au moins de services effectifs en qualité d' APSD à la même date.

Des MIGT continuent à proposer des agents qui ne remplissent pas les conditions, portant ainsi préjudice à d'autres qui auraient pu l'être, même si la CAP peut justement permettre de rattraper les erreurs .

On ne peut être doublement détaché : sur l'emploi de CAE et APAC .Les collègues détachés en centrale doivent donc au préalable régulariser leur réintégration en APSD. Les services antérieurs faits en qualité d' APSD ou de CASA/CSA sont comptés dans l'ancienneté requise.

Au titre de 2006, 9 nominations sont possibles en tout et pour tout .Les premières nominations d'inspecteurs et d'inspecteurs généraux de l'équipement (IG et IGE) auraient pu permettre de libérer des postes et d'alimenter la corbeille mais rien n'a avancé du propre aveu de l'administration qui avait, en juin, déclaré qu'il n'y aurait « aucune visibilité avant l'automne ».Nous y sommes : comme chacun sait, c'est la saison des brouillards...

Si un dixième poste pouvait in extremis être dégagé, l'avis des représentants du personnel serait sollicité lors d'une prochaine CAP.

La règle de gestion en vigueur est reconduite :

- o l'agent doit être positionné au moins sur son 2<sup>ème</sup> poste de 2<sup>ème</sup> niveau
- o et l' avoir exercé un minimum de temps pour que puisse être appréciée sa façon de (bien) servir (un an ?).

La CFDT demande toujours l'examen prioritaire des agents déjà placés sur leur 3<sup>ème</sup> poste de 2<sup>ème</sup> niveau, qu'ils aient ou non été proposés par l'administration.

Les classements par « importance » du poste étant plus sujet à caution, la CFDT préfère, en cas d'hésitation de classement entre deux agents de valeur, privilégier l'âge et l'ancienneté sur le grade. La notion de « progression de carrière » chère à l'administration peut pénaliser des agents dont la DGPA considère qu'ils occupent un poste moins exposé que le précédent.

Exemple :sur votre 2<sup>ème</sup> poste de 2<sup>ème</sup> niveau où vous étiez secrétaire général, vous auriez pu être pris, mais plus sur le 3<sup>ème</sup> sur lequel vous êtes à la tête d'un service plus restreint !

La CAP a « rattrapé » un agent qui n'avait pas été proposé par une MIGT car positionné dans l'organigramme sur un poste d'adjoint à un chef de service territorial. L'affichage s'est avéré réducteur de l'importance du poste, très lourd et stratégique. Le choix de la CAP sera expliqué à la MIGT, qui au demeurant avait averti la DGPA de la qualité du candidat et de ses doutes de principe.

Les heureux bénéficiaires sont, sans ordre de classement :

| <b>Nom.....</b>             | <b>grade.....</b> | <b>MIGT - service</b> |
|-----------------------------|-------------------|-----------------------|
| Philippe BERTHOLLET .....   | APSD 1.....       | CGPC/MIGT 10          |
| Agnès BOISSONNET .....      | APSD 2.....       | DGPA                  |
| Marie-Françoise SALON ..... | APSD 2.....       | DRT Picardie          |
| René BAUDOUX .....          | APSD 1.....       | DIREN GUYANE          |
| Dominique DESTOMBES.....    | APSD 1.....       | MIGT 1 - DDE 59       |

Christian RINCE .....APSD 2..... MIGT 3-4 - DDE 76  
 Mireille VICARD.....APSD 1..... MIGT 6 - DRE Aquitaine  
 Jacqueline ERAUD RONDOT .....APSD 2..... MIGT 9 - Ecole nat. sécurité routière.(Nevers)  
 Josiane REGIS .....APSD 2..... MIGT 10 - CETE de Lyon

### **Tableau d'avancement à APSD 1<sup>ère</sup> classe au titre de 2006.**

Rappel des conditions statutaires :sont promouvables les APSD 2 ayant accompli au moins 2 ans et demi de services effectifs au 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade au 31 décembre 2006.

Les agents retenus seront nommés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 06 en tenant compte des disponibilités budgétaires et des conditions statutaires.

Avec la fusion dans le nouveau corps des deux grades, l'exercice devrait être le dernier du genre. Sans regret puisqu'il y a belle lurette que la CFDT demandait une carrière d'Attaché Principal des SD linéaire.

Pour 30 promouvables, seulement 14 agents proposés, et 4 nominations possibles.

Cure d'austérité à tempérer par le fait que parmi les 14 figurent des agents déjà détachés en CAE et qui peuvent être pris en étant comptés à part les 4 nominations possibles.

Des MIGT oublient encore malgré le rappel annuel des circulaires promotions de surveiller les doubles carrières . 2 collègues CAE non proposés ont dû être ainsi repêchés par la CAP.

*Sur cet oubli comme sur d'autres, la CFDT propose ses services pour former les MIGT...*

Passeront donc APSD 1<sup>ère</sup> classe :

| <b>Nom.....</b>             | <b>service .....</b>    | <b>observations</b> |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Didier VILAIN .....         | DRE Bretagne .....      | CAE                 |
| Philippe DIVOL .....        | DDE Tarn et Garonne ..  | CAE                 |
| Chantal CLERC .....         | DGPA .....              | CAE                 |
| Dominique PAYAN .....       | DGPA .....              | CAE                 |
| Jean-Marc ACREMAN.....      | CIFP Aix .....          | CAE                 |
| Guy GRAFEUILLE.....         | Permanent syndical..... | CAE                 |
| Dominique ARIBERT .....     | O.N.C.F.S.              |                     |
| Muriel BATIQUE .....        | DDE Meuse               |                     |
| Guillemette PIETTE.....     | DRE PACA                |                     |
| Bernadette VANDEWALLE ..... | CGPC –MIGT 1            |                     |

### **Détachements et intégrations.**

Les représentants du personnel rejoignent l'administration pour l'avis favorable donné au détachement entrant de deux agents, mais protestent contre l'accueil d'un autre agent quasi imposé par une entente entre le ministère d'origine et le nôtre, alors qu'une candidature Equipement venait d'être refusée. Nous sommes mis devant le fait accompli : fâcheux !

Un dernier cas procède d'une régularisation de consultation électronique, favorable, des membres de la CAP.

Seront donc accueillis :

| <b>Nom .....</b>    | <b>administration d'origine.....</b> | <b>service d'accueil .....</b>               | <b>date d'effet</b>  |
|---------------------|--------------------------------------|--|----------------------|
| Nicolas REUDET .... | Premier Ministre .....               | DDE Loire Chargé de mission haut débit ..... | 1/11/05              |
| P-Yves BELAN .....  | Min .Education (AASU).....           | DIR Ile de France .....                      | 1/01/06 sous réserve |
| Mladen DUSPARA      | Min. Intérieur (SSG).....            | DRT Ile de France .....                      | 1/01/06              |
| Véronique N'GOM     | Min. Finances.....                   | DDE Guyane Chargée des affaires euro. ....   | 1/03/06              |

### **Intégrations**

| <b>Nom .....</b>         | <b>service d'accueil</b>   |
|--------------------------|--|
| Marc FORMICA .....       | DDE de L'Eure  |
| Emmanuelle ROEHRIG ..... | DREIF sous réserve de la confirmation écrite de l'avis favorable du service. |

### **Questions diverses, à la demande des représentants du personnel .**

Quid du décret portant création du corps des attachés de l'Equipement après la parution du décret « commun » du 26/09 /05 ? la saisine de la Fonction Publique (F.P.) serait en cours à ce jour . La DGPA projette sans s'engager une présentation au CTPM de novembre.

Les représentants du personnel attirent l'attention de la DGPA sur les délais gestionnaires à respecter pour le versement du complément indemnitaire de 80 euros prévus par la circulaire du 6/07/05, au cas où le nouveau statut ne serait pas paru en 2005 .

La CFDT insiste sur le caractère non modulable de ce complément : on se souvient des cafouillages de l'an passé !

L'UNSA/UPCASSE soulève un problème d'harmonisation des primes au sein des DRT. L'administration affirme que le problème est réglé.

Et nos IG/IGE, que deviennent ils ? le travail est en cours avec la F.P.E. elle a décidément du pain sur la planche, et c'est un peu pareil avec tous les ministères, ce qui n'est pas rassurant par rapport aux délais de réponse espérés ; la commission d'examen prévue serait en cours de constitution.

Des nominations seront-elles possibles à titre rétroactif ? pas de réponse de la DGPA, qui avait manifestement d'autres priorités que ce dossier qu'elle accepte de mettre à l'ordre du jour de la prochaine CAP.

Et la NBI, pour laquelle chaque syndicat rappelle ses demandes écrites de bilan et de réunion spécifique ? la DGPA plane comme toujours, mais l'atterrissage risque être violent avec la décentralisation : quelle garantie pour les agents qui partiront en collectivité ? de quelle information disposeront-ils, sachant que les cadres seront les premiers qui devront se positionner dans les nouveaux organigrammes ? répondre comme Mme Dufourmantelle que « les éléments seront donnés au niveau local », c'est au pays du rugby botter en touche.

Faut il rappeler que les PASSD ne bénéficient pas de NBI fonctionnelle liée systématiquement à l'emploi, et qu'ils s'inscrivent dans une loterie héritée de la désastreuse mise en place de la NBI 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranches ? les exemples de remise à plat intelligente existent ailleurs, en préfecture notamment.

La DGPA continue manifestement à se désintéresser de la question malgré les dégâts.

D'autres incertitudes demeurent avec la décentralisation : le décret homologation n'est toujours pas sorti ; la gestion des détachements de longue durée soulève encore des questions.

Mais pas de réponse de la DGPA .

Qui n'a pas davantage de réponse sur l'articulation entre une gestion par corps (actuelle) et une gestion par masse salariale avec la LOLF ! la question des nouveaux mécanismes de gestion induits par la LOLF est pourtant d'importance.

L'UNSA/UPCASSE demande une information spécifique de la part de l'administration sur cette question lors d'une prochaine CAP. La CFDT, évoquant ses interrogations fédérales ajoute la même demande pour chaque CAP de corps à gestion centralisée.

C' est aussi l'occasion pour nous de rappeler nos exigences de concertation au niveau régional et de création de structure ad hoc . Conscient du transfert des lieux de pouvoir, notre syndicat fut le premier à manifester cette exigence. Il faut maintenant se tenir prêts à jouer notre rôle : aucune contribution militante ne sera de trop !

Pour la défense des personnels administratifs supérieurs  
des services déconcentrés,  
*Pour avoir de renseignements complémentaires  
n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT,*  
**avant la pré-CAP afin que notre action soit plus efficace.**

#### **Prochaines CAP**

**Le 17 novembre 2005 - pré CAP le 10 novembre**  
*promotions à attaché et attaché principal de 2<sup>ème</sup> classe*

**Alain LAVIELLE** DDE 81 tél : 05.63.47.30.15  
**Nicole FIEVET** DGPA Draguignan tél : 04.98.10.73.85

LISTE DES MUTATIONS DONNÉE LE SOIR MÊME DE LA CAP

**Mutations**

**Mutations Attachés**

| <b>nom</b>            | <b>Service d'origine</b> | <b>Service départ</b>  |
|-----------------------|--------------------------|--|
| Julie BUTTO           | DDE 93                   | DGMT Chargée études multimodalités                               |
| Emmanuelle ROEHRIG    | DREIF                    | DSCR chargée études info routières                               |
| Bastien DE SEZE       | DREIF                    | Ecologie DNP Chargé mission gds sites S/R avis service d'accueil |
| Christelle RIOULY     | DDE 92                   | Ecologie DE chargé mission pour les milieux aquatiques           |
| Diane BATON           | DDE 02                   | DDE 02 Responsable cellule SG/AJ                                 |
| Marie Laure COUTERON  | DDE 03                   | DDE 03 Chef bureau planification S/R versement ind.mobilité      |
| Sylvie RANSONNETTE    | DDE 56                   | DDE 10 Chef du BRH   |
| Mélanie LAFARGE       | DDE 59                   | DDE 13 Chargée d'études  |
| Catherine CONSTANS    | DDE 971                  | DDE 2B Chef de bureau Etudes Aménagement                         |
| Catherine MAZOUZI     | DDE 64                   | DDE 23 Chef cellule juridique au 15/11/2005                      |
| Sylvie DE OLIVEIRA    | DDE 23                   | DDE 23 Chef cellule Habitat                                      |
| Annie DEMARLE         | DDE 28                   | DDE 28 Chargé du pôle RH   |
| Laurence VERGNE       | DRE Aquitaine            | DDE 33 Chargé de mission Politique de la Ville                   |
| Patrick GALLEZ        | DRE Bretagne             | DDE 35 Responsable du Pôle RH                                    |
| Sabine GIRAULT        | DDE 55                   | DDE 35 Chef projet habitat et renouvellement urbain              |
| Hamide ZOUAOU         | CGPC                     | DDE 42 chargé de mission développement durable                   |
| Ginette BRUNEL        | DDE 48                   | DDE 48 Chef cellule gestion du personnel                         |
| Colette NAVEZ         | DREIF                    | DDE 49 Responsable cellule habitat au 1/04/06                    |
| Isabelle LOREAUX      | DDE 02                   | DDE 51 responsable cellule stratégie Dével. Urbain               |
| A. HELLEGOUARCH       | DDE 53                   | DDE 56 Chef bureau information et documentation                  |
| Sabine FRANCOIS       | DIREN Lorraine           | DDE 57 Adjoint au SG   |
| Béatrice VAGNER       | DDE 57                   | DDE 57 Responsable atelier territorial                           |
| Yacine KHERACHI       | DDE 59                   | DDE 59 Responsable parc privé                                    |
| Dominique MARQUIE     | DDE 63                   | DDE 63 Resp. bur. communication et documentation                 |
| Christophe BALLEZ BAZ | DDE 89                   | DDE 67 chef cellule Urbanisme Etat                               |
| Eric SBRAVA           | DDE 01                   | DDE 69 Chef de la CTA Sud  |
| David PUPPATO         | DDE 52                   | DDE 73 Chef Cellule Etudes générales                             |
| Claire ROSTAN         | DDE 48                   | DDE 73 Chef cellule études politiques locales habitat            |
| E. LE BOUCHER         | DDE 77                   | DDE 77 Chef du bureau financement du logement                    |
| Bénédicte POPIN       | DDE 77                   | DDE 77 Chef du pôle développement économique                     |
| Patrick BERTRAND      | DDE 47                   | DDE 82 Chef du bureau logement                                   |
| Viviane AMAN          | DDE 59                   | DDE 83 Conseiller de gestion                                     |
| Laure MARTINEAU       | DDE 27                   | DDE 85 Resp. politique locale habitat                            |
| Karine PESTELARD      | DDE 93                   | DDE 88 Resp. mission aménagement                                 |
| M.T. LAZCANOTEGUI     | DREIF                    | DDE 92 Resp. bureau du parc privé                                |
| Cécile RICHARD        | DDE 93                   | DDE 93 Resp. pôle politique de la ville                          |
| Isabelle ROUYER       | DDE 54                   | DDE 971 Conseiller de gestion management S/R mut conjoint        |
| Murietta MANOTTE      | DDE 972                  | DDE 972 Chef subdi prévention des risques                        |
| Cathy DYBIZBANSKI     | DRE N. P Calais          | DRE Nord Pas de Calais Chargée de com. DRDE                      |
| Florence COUTURIER    | DRE Centre               | DRE Centre – Etudes habitat                                      |
| Mickael GENET         | DDE 10                   | DRE Bretagne Chef de l'unité Gestion des transports              |
| Patrick DUFEIL        | DRE Bretagne             | DRE Bretagne Chargé mission gestion GRH                          |
| Arnaud HERVE          | DRE Centre               | DRE pays de Loire Resp. programmation aide au logement Alain     |
| DESPOINT              | DDE 33                   | DRE Aquitaine Chargé animation rég. politique urbaine            |
| Pierre VEILLERET      | DDE 54                   | DRE Lorraine Chargé mission gestion GRH                          |

### **Mutations Attachés :**

| <b>Nom</b>            | <b>Service d'origine</b> | <b>Service d'accueil</b>                             |             |
|-----------------------|--------------------------|--|-------------|
| Djilali MEKKAOUI      | DDE 42                   | DRE Rhône Alpes expert financier                     | au 15/11/05 |
| Mélanie LAFARGE       | DDE 59                   | DRE PACA Chargée d'études                            |             |
| Vincent BOULET        | DRE Bourgogne            | DRE PACA Chargé d'études                             |             |
| Jean François ANTOINE | DREIF                    | DIREN Id F Chargé mission études d'impact            |             |
| Goran SITNICA         | DDE 77                   | CETE Méditerranée Chargé d'études service Transports |             |
| Christelle SZYMANSKI  | DDE 15                   | SSBA SO Conseiller gestion et management             |             |
| Romain RICHET         | DAEI                     | STBA Chef subdi Administration des données           |             |

### **Mutations Attachés Principaux**

| <b>nom</b>             | <b>Service d'origine</b> | <b>Service départ</b>                                       |
|------------------------|--------------------------|---|
| Alain TOULLEC          | Collect territoriale     | SG/SG Adjoint chef mission pilotage des services            |
| Isabelle RAYMOND       | DRT Hte Norm.            | SG/SG Adjoint chef mission cadres dirigeants et écoles      |
| Anne BRUN              | DGUHC                    | SR/R Chargé mission villes S/R candidature poste MILOS      |
| Jean François LIVROZET | DDE 13                   | DDE 13 Adjoint chef service territorial Ouest               |
| Franck GENEQUE         | DDE 35                   | DDE 14 SG DDE/DRE   |
| Sophie EL KHARRAT      | DDE 28                   | DDE 28 resp. service com. logistiques et aff. Juridiques    |
| Dominique BAUMANN      | DDE 28                   | DDE 28 Resp. pilotage et gestion GRH                        |
| Isabelle GORCE         | SSBA SO                  | DDE 31 Chef service logement et habitat S/R vacant de poste |
| Michael LECOMTE        | CETE Ouest               | DDE 35 Adjoint chef d'arrondissement                        |
| Alain GENCE            | DDE 22                   | DDE 53 SG   |
| Patrick PLANCHON       | DDE 59                   | DDE 59 Chef arrondissement Territorial Douai                |
| Elisabeth DAUTREY      | DDE 973                  | DDE 973 Chef service affaires Economiques                   |
| Amale BENHIMA          | DIREN Nord               | DRE Nord Pas de Calais Resp. études stratégiques            |
| Gilles PINEL           | DRE Limousin             | DRE Limousin Resp. mission prospect. assistance DGRE        |
| Laurent TROVILLE       | DDE 82                   | DIREN Midi Pyrénées Administrateur de données               |

~~Pour la défense des personnels administratifs supérieurs~~

des services déconcentrés,  
*Pour avoir de renseignements complémentaires  
n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT,  
avant la pré-CAP afin que notre action soit plus efficace.*

### **Prochaines CAP**

**Alain LAVIELLE** DDE 81 tél : 05.63.47.30.15  
**Nicole FIEVET** DGPA Draguignan tél : 04.98.10.73.85